



Règles de vie – démarche

L'école Ste-Luce, là où il fait bon vivre, rire, lire et grandir!

Les règles de vie font partie de l'éducation. Le respect de ces règles permet aux élèves de développer les habiletés sociales nécessaires pour un bon fonctionnement à l'école et dans la société en général. Ainsi, l'élève aura le privilège d'être digne d'une mention et de participer aux activités prévues durant l'année.

Notre vision : responsabiliser l'élève et s'assurer que chacun vit dans un climat sain, sécuritaire et respectueux.

Notre intention : notre démarche est un système de motivation qui incite à la réparation. L'élève doit sentir que tous les intervenants de l'école incluant ses parents s'impliquent dans l'éducation qu'il reçoit. Ceci est différent de la punition parce que l'élève s'engage sincèrement à :

- reconnaître ses torts causés;
- être volontaire pour les réparer;
- participer au choix du geste réparateur.

☞ Démarche ☞

- L'élève est incité à respecter des règles de base associées principalement au respect de soi, des autres et de l'environnement.
- Chaque manquement est considéré comme « mineur » (sécurité de soi et des autres non compromises) ou « majeur » (sécurité et intégrité de soi et des autres compromises, tolérance 0 en tout temps, en tous lieux).
- L'intervenant accepte que l'élève puisse se « tromper ».
- Les gestes ou manquements « majeurs » ne sont pas acceptés. Dès qu'un de ces gestes est posé, il y a arrêt d'agir et le parent en est aussitôt avisé par l'intervenant témoin et par écrit. Une démarche de relation d'aide s'amorce.
- Les élèves d'un même groupe peuvent se voir accorder des « étampes » pour les bons comportements. Des activités privilèges sont prévues. Ils peuvent travailler les défis en groupes.